

**COMMUNE DE  
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
<b>30 octobre 2024</b>
Date d'affichage de l'avis
<b>30 octobre 2024</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 12</b>
<b>Votants : 14</b>
N° d'ordre
<b>D_2024_6_9</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 6 novembre 2024**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 064-216401331-20241114-D\_2024\_6\_9-DE

DES DÉLIBÉRATIONS **S<sup>2</sup>LO**

L'an deux mille vingt-quatre et le six novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, C. CHUBURU, B. LORRY, M.-C. LALANNE, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P.-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : C. BERDUCQ à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY.

Etaient absentes : M. PULVINET, C. BERDUCQ, A.-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

**CREATION EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON-COMPLET**

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent adjoint technique polyvalent du 01.11.24 au 31.10.25 pour accroissement temporaire d'activité, eu égard à des travaux supplémentaires sur la voirie, les espaces verts et dans les bâtiments communaux.

L'emploi représente un temps de travail de 30 heures par semaine.

L'emploi pourrait être doté de la rémunération afférente à l'indice brut 367 de la fonction publique majoré 366 (correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique).

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE :** .la création du 01.11.24 au 31.10.25, d'un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non-complet représentant 30 h de travail par semaine,  
.que cet emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 367 de la fonction publique territoriale.

**AUTORISE :** le Maire à signer le contrat de travail.

*Adopté à l'unanimité*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

  
  
**Marc DUFAU**